

BULLETIN DE SALAIRE

Paie du 01/01/2023 au 31/01/2023

N° Cesu employeur : Z2537915790009
M. R. RAJOELIARIVONY ANDRIAMAHER
7B CHE DE LA BERNEDE
33480 CASTELNAU DE MEDOC

MONSIEUR STEPHANE PASQUET
24 AV D ARES
33000 BORDEAUX

Document à conserver sans limitation de durée

N° Cesu salarié	Emploi	Code Naf	Numéro de Sécurité sociale
00000001501966	Emploi familial	97.00Z	173073306303373

COTISATIONS SOCIALES	PART SALARIE					PART EMPLOYEUR				
CSG + CRDS non déductible de l'impôt sur le revenu	226,39	x	2,900	%	=	6,56				
CSG DEDUCTIBLE de l'impôt sur le revenu	226,39	x	6,800	%	=	15,39				
MALADIE							230,42	x	13,000	% = 29,95
VIEILLESSE	230,42	x	7,300	%	=	16,82	230,42	x	10,450	% = 24,08
ALLOC. FAMILIALES							230,42	x	5,250	% = 12,10
ACCIDENT DU TRAVAIL							230,42	x	2,210	% = 5,09
FNAL							230,42	x	0,100	% = 0,23
CFP							230,42	x	0,550	% = 1,27
CSA							230,42	x	0,300	% = 0,69
CDS							230,42	x	0,016	% = 0,04
RETRAITE COMPLEMENTAIRE	230,42	x	4,010	%	=	9,24	230,42	x	6,010	% = 13,85
IRCEM PREVOYANCE	230,42	x	1,040	%	=	2,40	230,42	x	2,150	% = 4,95
POLE EMPLOI							230,42	x	4,050	% = 9,33
TOTAL DES COTISATIONS						50,41				101,58

Salaire net imposable (CSG/CRDS inclus) : 186,56 €

Net à payer avant impôt sur le revenu: 180,00 €

Comprenant 10 % au titre des congés payés

Impôt sur le revenu	Base	:	186,56 €	Net payé en euros	:	180,00 €
	Taux personnalisé / taux non personnalisé	:	0,00 %	Date de paiement de la rémunération	:	08/02/2023
	Impôt sur le revenu prélevé à la source	:	0,00 €			

Si certains des éléments ci-dessus sont erronés, je vous invite à le signaler à votre employeur.

Éléments pris en compte pour la déclaration N° 5861392 enregistrée le 04/02/2023

Nombre d'heures travaillées:	6	Salaire horaire net (heures normales)	:	30,00 €
		Base de calcul des cotisations	:	Salaire réel
		Salaire brut	:	230,42 €
		Assiette des cotisations	:	230,42 €